

# CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE CALCUL D'IMPÔTS FRANÇAIS — CONTRAT CLIENT

**MEXEM LTD**, société d'investissement constituée conformément aux lois de la République de Chypre sous le numéro d'enregistrement 351726, ayant son siège social au 11 Anthropinon Dikaiomaton, 3110 Limassol, Chypre, dûment agréée et réglementée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (« CySEC ») sous le numéro de licence CIF 325/17 (ci-après « **MEXEM** », « **nous** » ou « **notre** »), agissant avec ses ayants droit et cessionnaires, conclut le présent accord juridique avec la ou les **parties** signataires du présent document (ci-après le « **Client** », « **vous** »).

Le présent document définit les droits et obligations respectifs des deux Parties en lien avec la fourniture du **Service Promotionnel de Déclaration Fiscale** (ci-après la « **Promotion** »). La Promotion est proposée exclusivement aux Clients qui nous sont présentés par notre partenaire Axel Paris (FINANCE EN CLAIR, société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 948407473, dont le siège social est situé 229 Rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France). Toutes les **Parties** reconnaissent et acceptent d'être liées par les présentes **Conditions** dès l'acceptation des **termes et conditions** énoncés aux présentes et sous réserve du respect des conditions spécifiées dans l'offre.

## **Définitions**

Aux fins du présent **Accord**, les termes suivants auront les significations indiquées ci-dessous :

« Compte Client » désigne tout compte ouvert auprès de MEXEM et approuvé à la fois par MEXEM et par Interactive Brokers (« IB »), qu'il s'agisse d'un compte nouvellement ouvert directement auprès de MEXEM ou d'un compte existant chez IB dûment rattaché à MEXEM. Un compte est réputé « Ouvert » dès lors qu'il a été formellement approuvé par MEXEM et par IB, conformément à leurs politiques respectives d'acceptation de clientèle.Un compte est réputé « Actif » lorsqu'en plus d'être Ouvert, au moins une (1) opération a été exécutée par l'intermédiaire dudit compte.



- « Nouveau Client » désigne un Client qui, pendant la Période de Validité de la Promotion:
  - ouvre avec succès un nouveau Compte d'Investissement MEXEM directement auprès de MEXEM; ou
  - rattache un compte IB existant à MEXEM en complétant toutes les procédures de rattachement requises, y compris la transmission à MEXEM de toute confirmation nécessaire;
- et, dans l'un ou l'autre cas, satisfait à toutes les conditions d'éligibilité supplémentaires énoncées à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) du présent Accord.
- « **Dépôt Qualifiant** » désigne le financement minimum requis pour établir l'éligibilité à la **Promotion**, calculé comme suit :
  - Pour les Nouveaux Comptes : un dépôt cumulé d'au moins deux mille euros (2 000 €), versé sur le Compte Client en un maximum de deux (2) dépôts, tous deux effectués dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date à laquelle MEXEM confirme que le compte a été ouvert, et en tout état de cause au plus tard à l'expiration de la Période de Validité de la Promotion.
  - Pour les Comptes Rattachés : la somme de (i) la valeur totale du compte au moment où le compte IB existant est rattaché à MEXEM, ainsi que (ii) tout dépôt supplémentaire effectué sur le Compte Client dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date du rattachement, à condition que ces dépôts soient réalisés au plus tard à l'expiration de la Période de Validité de la Promotion, ladite somme devant, au total, être égale ou supérieure à deux mille euros (2 000 €).
- « Période de Validité de la Promotion » désigne la période commençant le 17 août 2025 et se terminant le 31 décembre 2025 à 23 h 59 GMT, durant laquelle tous les Critères d'Éligibilité doivent être remplis afin que le Client puisse prétendre à participer à la Promotion.
- « Critères d'Éligibilité » désigne les conditions qu'un Client doit remplir afin de pouvoir participer à la Promotion, telles qu'énoncées à la Clause 2.1 du présent Accord.
- « Client Éligible » désigne un Client qui satisfait à l'ensemble des Critères d'Éligibilité prévus dans le présent Accord et qui a été approuvé conformément aux politiques d'acceptation de clientèle de MEXEM.
- « Récompense » désigne les services de déclaration fiscale fournis gratuitement au Client par MEXEM par l'intermédiaire de son Partenaire Tiers désigné, pour l'année fiscale 2026, sous réserve du respect des conditions détaillées énoncées à la Clause 2.2 du présent Accord.



- « Partenaire Tiers » désigne la société SASU Ten Noode, immatriculée conformément aux lois de la République française sous le numéro SIRET 89964723400017, dont le siège social est sis 1 TER chemin des Monges, 81800 Rabastens, France, et mandatée par MEXEM afin de faciliter la fourniture des services de déclaration fiscale décrits dans le présent Accord. La SASU Ten Noode est exclusivement responsable de la prestation de ces services de déclaration fiscale et ne fournit ni ne saurait être réputée fournir au Client aucun service de conseil, de consultation ou de déclaration fiscale.
- « Cadeau » désigne le montant monétaire accordé à un Client Éligible conformément à la Clause 2.3 du présent Accord, dont le montant est déterminé en fonction du Dépôt Qualifiant effectué par le Client dans le délai applicable de trente (30) jours calendaires spécifié dans la définition de Dépôt Qualifiant, et en tout état de cause avant l'expiration de la Période de Validité de la Promotion. Le Cadeau est limité à un seul par Client, indépendamment du nombre de comptes ouverts ou rattachés.
- **« Informations »** désigne les données personnelles et financières sensibles fournies par le **Client** à **MEXEM** aux fins d'ouverture de compte, de conformité réglementaire, de vérification d'identité ou d'administration de la **Promotion**. Ces données peuvent inclure, sans s'y limiter, des identifiants personnels, des coordonnées bancaires, des informations relatives au compte de trading, des relevés de revenus, des déclarations fiscales, ainsi que toute autre information confidentielle raisonnablement requise pour l'exécution du présent **Accord**, y compris pour la mise en œuvre des services de déclaration fiscale par le **Partenaire Tiers**.
- « **Personne Autorisée** » désigne une personne physique ou morale autorisée par le présent **Accord** à utiliser les services et à donner des instructions.
- « **Groupe MEXEM** » désigne **MEXEM** ainsi que sa société mère, ses filiales et ses sociétés affiliées.
- **« Jour(s) Ouvrable(s) »** désigne toute période allant du lundi à 07h00 GMT au vendredi à 21h00 GMT, à l'exclusion des jours fériés en vigueur à Chypre.
- « **Plateforme** » désigne la plateforme de trading en ligne d'IB sur laquelle vous pouvez négocier des instruments financiers et où est situé votre **Compte Client**.
- « Parties » désigne MEXEM et le Client qui accepte de participer à la Promotion relative aux Services de Déclaration Fiscale conformément aux termes énoncés dans le présent Accord.
- « Site Internet » désigne www.mexem.com.
- « Lois Applicables » désigne l'ensemble des lois, règlements, directives et autres instruments contraignants en vigueur dans la République de Chypre ou dans toute autre juridiction dont les lois peuvent être applicables à l'exécution ou à l'interprétation du présent **Accord**.



- « Date d'Entrée en Vigueur » désigne la date à laquelle le présent Accord entre en vigueur, telle que déterminée par la date de sa publication par MEXEM ou telle qu'autrement communiquée au Client.
- « **GMT** » (Greenwich Mean Time) désigne le fuseau horaire utilisé pour toutes les références aux délais, périodes de validité et échéances prévus dans le présent **Accord**, sauf indication contraire.

#### 1. Introduction

- 1.1 La Promotion relative aux Services de Déclaration Fiscale de MEXEM (la « Promotion ») offre aux Clients Éligibles la possibilité de bénéficier gratuitement de services de déclaration fiscale pour l'année fiscale 2026, ainsi que d'un Cadeau monétaire calculé en fonction du montant du Dépôt Qualifiant, sous réserve des termes et conditions énoncés dans le présent Accord. La Promotion est disponible exclusivement pour les Nouveaux Clients qui remplissent l'ensemble des Critères d'Éligibilité, y compris l'exigence relative au Dépôt Qualifiant.
- **1.2** Dans le cadre de la présente Promotion, les Clients Éligibles recevront la Récompense consistant en :
  - Services de Déclaration Fiscale fournis gratuitement au Client par MEXEM par l'intermédiaire de son Partenaire Tiers désigné pour l'année fiscale 2026, sous réserve que le Client remplisse l'ensemble des Critères d'Éligibilité, y compris le maintien d'un Compte Actif et la réalisation du Dépôt Qualifiant requis, ainsi que le respect des conditions supplémentaires énoncées à la Clause 2.2 du présent Accord.
- **1.3** En plus de la **Récompense**, les **Clients Éligibles** ont droit à un **Cadeau** monétaire, déterminé conformément à la Clause 2.3 du présent **Accord**, calculé en fonction de la valeur du **Dépôt Qualifiant** du **Client**, à condition que les dépôts soient effectués dans le délai applicable de trente (30) jours calendaires et avant l'expiration de la Période de Validité de la **Promotion**.
- **1.4** La **Promotion** est ouverte exclusivement aux **Clients Éligibles** qui remplissent les **Critères d'Éligibilité** énoncés à la Section 2 du présent **Accord**.
- **1.5** La **Promotion** restera active pendant la **Période de Validité** de la **Promotion**, telle que définie dans la section **Définitions** du présent **Accord**.
- 1.6 Les présentes Conditions Générales (les « Conditions ») établissent le cadre de



participation à la **Promotion**.

- **1.7** En participant à la **Promotion**, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes **Conditions**.
- **1.8 MEXEM** se réserve le droit de modifier, varier, suspendre ou annuler tout ou partie des présentes **Conditions**, à sa seule discrétion et à tout moment, sans préavis. De telles modifications n'affecteront toutefois pas les droits des **Clients Éligibles** ayant déjà rempli les conditions pour bénéficier de la Récompense ou du Cadeau avant la date d'effet de la modification, variation, suspension ou annulation.
- **1.9** Les termes définis par une majuscule utilisés sans être définis dans le présent document auront la signification qui leur est attribuée dans la Déclaration de Risques de **MEXEM**, les **Conditions Générales**, et les autres documents juridiques applicables publiés par **MEXEM** (ensemble, les « **Documents MEXEM** »). Toute référence aux Documents **MEXEM** ci-après doit être interprétée en conséquence. De plus, certains services dans le cadre de la **Promotion** peuvent être fournis par le Partenaire Tiers désigné par **MEXEM**.
- **1.10** Pour toute question relative à la présente **Promotion**, y compris toute demande concernant votre éligibilité, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : **service@mexem.com**.
- **1.11** En cas de conflit entre le présent **Accord** et les **Documents MEXEM**, le présent **Accord** prévaudra en ce qui concerne la **Promotion**.

# 2. Eligibilité et Conditions

## 2.1 Critères d'Éligibilité pour Participer à la Promotion

Pour prétendre à la **Récompense** au titre de la présente **Promotion**, le **Client** doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- Ouvrir avec succès un nouveau Compte d'Investissement MEXEM via la page web désignée; ou
- Rattacher un compte IB existant à **MEXEM** en complétant toutes les étapes requises, y compris la confirmation finale par e-mail à <u>service@mexem.com</u>.

En rattachant votre compte Interactive Brokers à **MEXEM LTD**, vous confirmez avoir lu et accepté nos **Conditions Générales**.



- Satisfaire à l'exigence de Dépôt Qualifiant, comme suit :
  - Pour les Nouveaux Comptes : un dépôt cumulé d'au moins deux mille euros (2 000 €), versé sur le Compte Client en un maximum de deux (2) dépôts, tous deux effectués dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date à laquelle MEXEM confirme que le compte a été ouvert, et en tout état de cause au plus tard à l'expiration de la Période de Validité de la Promotion.
  - Pour les Comptes Rattachés : la somme de (i) la valeur totale du compte au moment où le compte IB existant est rattaché à MEXEM, ainsi que (ii) tout dépôt supplémentaire effectué sur le Compte Client dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date du rattachement, à condition que ces dépôts soient réalisés au plus tard à l'expiration de la Période de Validité de la Promotion, ladite somme devant, au total, être égale ou supérieure à deux mille euros (2 000 €).
- Envoyer un e-mail à service@mexem.com avant la fin de la **Période de Validité de la Promotion.** Cet e-mail doit inclure :
  - La confirmation du Dépôt Qualifiant effectué (par exemple, un reçu de transaction ou une preuve de virement);
  - Pour les comptes rattachés : la confirmation que le compte IB a bien été rattaché à MEXEM, ainsi qu'une preuve de tout dépôt supplémentaire effectué, le cas échéant, pour satisfaire à l'exigence de Dépôt Qualifiant.

Le défaut de fournir cette confirmation avant la fin de la Période de Validité de la Promotion entraînera l'inéligibilité à la Promotion.

 Avoir un Compte Actif, ce qui signifie qu'un Client a exécuté au moins une (1) opération sur son Compte d'Investissement MEXEM avant la fin de la Période de Validité de la Promotion.

Vous ne deviendrez éligible à la Récompense qu'une fois cette exigence d'activité de trading remplie.

- Être résident fiscal en France au moment de la qualification.
- Maintenir le compte client ouvert jusqu'à la livraison du rapport fiscal correspondant à cette année.



Pour éviter toute ambiguïté : le droit au rapport fiscal de 2026 exige que le **Client** remplisse les conditions continues énoncées aux clauses 2.2.2 et 2.2.3 pendant l'année civile 2026 (notamment maintenir à tout moment un solde minimum de 2 000 €, exécuter au moins une (1) transaction durant l'année 2026, demeurer résident fiscal en France et conserver le **compte Client** ouvert jusqu'à la livraison du rapport fiscal 2026).

2.1.1 Aux fins du présent Accord, un Client qui remplit l'ensemble des conditions énoncées à la Clause 2.1 pendant la Période de Validité de la Promotion, laquelle prend fin le 31 décembre 2025 à 23 h 59 GMT, est réputé être un Client Éligible et pourra prétendre à la Récompense décrite à la Clause 1.2 et, le cas échéant, au Cadeau décrit aux Clauses 1.3 et 2.3, sous réserve d'un consentement explicite et éclairé tel qu'exigé aux Clauses 5.4 et 5.5, ainsi que de la vérification finale par MEXEM. MEXEM se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies, y compris, sans s'y limiter, la confirmation du Dépôt Qualifiant, l'achèvement de la procédure d'ouverture ou de rattachement du compte, et tout document requis en vertu de la Clause 2.1, avant de confirmer l'éligibilité ou d'octroyer toute Récompense ou tout Cadeau.

#### 2.2 Services de Déclaration Fiscale (Récompense)

- 2.2.1 Sous réserve de la Clause 2.1, les Clients Éligibles auront droit à recevoir, gratuitement, des services de déclaration fiscale pour l'année fiscale 2026 (la « Récompense »), fournis par MEXEM par l'intermédiaire de son Partenaire Tiers désigné. La Récompense consiste uniquement en la génération d'un rapport fiscal standard basé sur l'activité du Compte Client, afin d'aider le Client à remplir ses obligations personnelles de déclaration fiscale en France. La Récompense ne constitue pas un conseil fiscal et n'inclut pas la préparation ni le dépôt d'une déclaration fiscale (voir Section 4, Avertissement sur les Risques). Le droit continu à la Récompense est conditionné par le respect, par le Client, des exigences supplémentaires énoncées à la Clause 2.2.2.
- **2.2.2** Pour rester éligible à la Récompense pour l'année 2026, le Client doit, au cours de l'année civile 2026 :
  - maintenir, à tout moment, un solde minimum de deux mille euros (2 000 €) sur le Compte Client;
  - maintenir un Compte Actif en exécutant au moins une (1) opération sur le Compte
     Client au plus tard le 31 décembre 2026 à 23 h 59 GMT; et
  - maintenir le Compte Client ouvert jusqu'à la livraison du rapport fiscal 2026.
- **2.2.3** Le **Client** doit être résident fiscal en France au moment de la qualification afin de pouvoir bénéficier des services de déclaration fiscale. Si la résidence fiscale d'un **Client**



change après que l'éligibilité a été établie pour une année fiscale donnée, **MEXEM** et/ou son **Partenaire Tiers** désigné peuvent, dans la mesure requise par les Lois Applicables ou par des obligations réglementaires, révoquer ou modifier la portée des services fournis.

- **2.2.4** La livraison du rapport fiscal 2026 interviendra dans un délai raisonnable après la fin de l'année fiscale 2026 et une fois que toutes les informations de compte de fin d'année nécessaires à la génération du rapport auront été finalisées et mises à disposition. Aux fins de la Clause 2.2.2(c), la « **livraison** » est réputée accomplie dès que le rapport a été généré et mis à disposition du **Client** par **MEXEM** ou par son **Partenaire Tiers** désigné.
- **2.2.5** Une fois que le **Client** a satisfait aux conditions prévues dans la présente Clause 2.2, les modifications ultérieures du solde du compte ou de l'activité de trading durant l'année 2026 n'affecteront pas le droit du **Client** au service de déclaration fiscale 2026, à condition que le compte du **Client** demeure ouvert et que la condition de résidence prévue à la Clause 2.2.3 continue d'être respectée.

#### 2.3 Cadeau Monétaire (Cadeau)

2.3.1 En plus de la Récompense décrite à la Clause 2.2, les Clients Éligibles qui satisfont à l'ensemble des Critères d'Éligibilité dans le délai applicable de trente (30) jours calendaires spécifié dans la définition de Dépôt Qualifiant, et en tout état de cause avant l'expiration de la Période de Validité de la Promotion, auront droit à un Cadeau monétaire, dont le montant sera déterminé en fonction du Dépôt Qualifiant du Client, comme suit :

Montant du Dépôt (€)	Cadeau (€)
2,000 - 4,999	50
5,000 - 9,999	75
10,000 - 19,999	125
20,000 - 49,999	175
50,000+	250

- 2.3.2 Le Cadeau applicable sera crédité sur le Compte Client au plus tard à la fin du mois civil suivant le mois au cours duquel l'ensemble des Critères d'Éligibilité, y compris l'accomplissement du Dépôt Qualifiant, auront été remplis.
- **2.3.3** Le **Cadeau** n'est disponible qu'en lien avec la présente **Promotion** et doit être acquis par le respect de l'ensemble des **Critères d'Éligibilité** au plus tard le 31 décembre 2025 à 23 h 59 GMT, correspondant à la fin de la **Période de Validité de la Promotion.**



- **2.4 MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'amender ou de mettre fin à tout aspect de la présente **Promotion**, y compris la disponibilité ou la portée de sa Récompense ou de son **Cadeau**, à tout moment. En cas de telles modifications ou de résiliation, **MEXEM** fournira un préavis aux **Clients Éligibles**, le cas échéant. De telles modifications n'affecteront pas les droits des **Clients Éligibles** ayant déjà rempli les conditions pour bénéficier de la **Récompense** avant la date d'effet de la modification ou de la résiliation.
- **2.5** La **Récompense** et le **Cadeau** offerts dans le cadre de la présente **Promotion** sont personnels aux **Clients Éligibles**, non transférables, et ne peuvent être échangés contre de l'argent ou tout autre avantage ou équivalent de substitution.
- **2.6** La **Récompense** et le **Cadeau** offerts dans le cadre de la présente **Promotion** sont soumis aux conditions générales, limitations et dispositions d'exécution énoncées aux Sections 3 à 10 du présent **Accord**.

# 3. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS

- 3.1 MEXEM se réserve le droit de retenir, suspendre ou annuler toute Récompense ou tout Cadeau accordé ou tenté d'être accordé dans le cadre de la présente Promotion lorsqu'elle détermine, à sa seule discrétion, qu'un Client s'est engagé, ou a tenté de s'engager, dans toute activité visant à manipuler, abuser ou autrement compromettre la Promotion, ou a violé ou est raisonnablement soupçonné d'avoir violé toute loi, réglementation, exigence d'agrément applicable ou toute disposition du présent Accord. Cela inclut les situations dans lesquelles MEXEM estime raisonnablement que le Client a fourni des Informations fausses, inexactes, trompeuses ou incomplètes dans le cadre de sa participation à la Promotion, ou a autrement agi à l'encontre de l'esprit ou de l'intention de la Promotion.
- **3.2 MEXEM** agira en tant qu'arbitre exclusif de la présente **Promotion**, des présentes **Conditions**, et de toute question découlant du présent **Accord**. Toutes les décisions prises par **MEXEM**, y compris toute exception, interprétation ou modification des présentes **Conditions**, seront définitives et contraignantes. Le droit général de **MEXEM** de modifier, d'amender ou de mettre fin à la **Promotion** est énoncé à la Clause 2.3 du présent **Accord**.
- **3.3** La présente **Promotion** n'est pas ouverte aux employés de **MEXEM** ni d'aucune entité appartenant au **Groupe MEXEM**, ni aux employés, agents ou représentants d'entités concurrentes directes de **MEXEM** ou de toute société du **Groupe MEXEM**.
- **3.4** Tout litige ou toute situation non expressément prévue par les présentes **Conditions** sera résolu par la direction de **MEXEM** de la manière qu'elle considère juste et raisonnable pour toutes les parties concernées. Toutes ces décisions seront définitives et contraignantes pour toutes les **Parties**.
- 3.5 Si une disposition des présentes Conditions, ou toute partie de celle-ci, est ou devient



illégale, invalide ou inapplicable en vertu des lois de toute juridiction, cette illégalité, invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes **Conditions** dans ladite juridiction, ni la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute disposition dans toute autre juridiction.

**3.6** Le fait que **MEXEM** n'exerce pas, ou tarde à exercer, un droit, un recours ou une disposition prévus dans les présentes **Conditions** ne saurait être interprété comme une renonciation audit droit, recours ou disposition. De même, l'exercice isolé ou partiel d'un droit ou d'un recours n'exclut pas tout exercice ultérieur ou futur de ce droit ou recours.

## 4. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

- 4.1 La participation à la **Promotion** « **Trading & Avantages Fiscaux** » de **MEXEM** ne constitue pas un conseil financier, un conseil en investissement ou un conseil fiscal, et ne garantit aucun avantage financier ni aucun rendement. La **Récompense** et le **Cadeau** sont soumis aux **Critères d'Éligibilité** et aux conditions énoncés dans le présent **Accord**. **MEXEM** ne saurait être tenue responsable de tout dommage indirect, accessoire ou consécutif résultant de la participation à la **Promotion**, y compris, sans s'y limiter, les pertes de trading, la confiance placée dans les avantages promotionnels, ou les modifications relatives à la disponibilité ou à la portée des services fournis par des tiers. Les **Clients** sont seuls responsables de la compréhension des conditions de la **Promotion** et de la prise de leurs propres décisions financières et d'investissement de manière indépendante.
- **4.2** La participation à la présente **Promotion** ne constitue pas une sollicitation, une offre ou une recommandation de la part de **MEXEM** d'acheter, de vendre ou d'investir dans des instruments financiers, ni de recourir à des services tiers. L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques, y compris la perte potentielle de capital. Les **Clients** doivent examiner attentivement leur situation financière, leurs objectifs d'investissement et leur appétence au risque avant d'entreprendre toute activité de trading, et il leur est recommandé de solliciter un avis indépendant, qu'il soit juridique, financier ou fiscal, selon ce qui est approprié.
- 4.3 Les services de déclaration fiscale offerts dans le cadre de cette **Promotion** ne constituent pas un conseil fiscal. **MEXEM** ne fournit pas directement de services fiscaux, mais facilite l'accès à des services de déclaration fiscale exclusivement pour les **Clients** résidents fiscaux en France, par l'intermédiaire de son **Partenaire Tiers** désigné. Aux fins de la fourniture du service, **MEXEM** peut transmettre au **Partenaire Tiers** les Informations pertinentes relatives au trading et au compte du **Client**. Le **Partenaire Tiers** peut également partager ces données avec ses sociétés affiliées ou sous-traitants, strictement dans le but de fournir le service de déclaration fiscale. Toute exigence, demande de documentation ou information supplémentaire nécessaire à l'exécution du service sera déterminée par le **Partenaire Tiers** et utilisée uniquement aux fins de la fourniture de ce service.



- **4.4** Les services de déclaration fiscale n'incluent pas la préparation ni le dépôt de déclarations fiscales auprès des autorités fiscales italiennes. Ni **MEXEM** ni son **Partenaire Tiers** ne sauraient être responsables de l'exactitude, de l'exhaustivité ou du dépôt en temps voulu de toute déclaration fiscale du **Client** ou de toute documentation connexe. **MEXEM**, ses employés et son **Partenaire Tiers** ne pourront être tenus responsables d'aucune omission, inexactitude ou insuffisance dans la déclaration fiscale personnelle du **Client**, ni des conséquences fiscales, pénalités ou responsabilités qui pourraient en résulter.
- **4.5** La participation à la présente **Promotion** ne donne droit au **Client** à aucun avantage permanent ou futur autre que ceux expressément prévus dans le présent **Accord**. La **Récompense** et le **Cadeau** sont accordés à titre ponctuel et discrétionnaire, et **MEXEM** ne fait aucune déclaration ni ne prend aucun engagement concernant la disponibilité future d'offres similaires.
- **4.6** Toutes les Informations personnelles et financières fournies par le **Client** dans le cadre de la présente **Promotion** seront collectées, traitées, conservées et gérées conformément à la Politique de Confidentialité de **MEXEM** et à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de protection des données.

# 5. PROTECTION DES DONNÉES ET CONSENTEMENT DU CLIENT AU TITRE DU RGPD

- 5.1 **MEXEM** traite les données personnelles et financières conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (« RGPD ») ainsi qu'à ses politiques internes de confidentialité et de gestion des données.
- 5.2 **MEXEM** collecte, traite et conserve vos données personnelles et financières strictement dans la mesure nécessaire pour :
  - administrer et gérer votre participation à la présente Promotion, y compris la vérification de l'éligibilité et la livraison de la Récompense; et
  - se conformer aux obligations légales et réglementaires de **MEXEM** au titre des Lois Applicables, y compris les exigences imposées par la CySEC.
- 5.3 Les données personnelles et financières traitées par **MEXEM** aux fins de la présente **Promotion** peuvent inclure, sans s'y limiter : des identifiants personnels (tels que le nom, la date de naissance, la nationalité et les coordonnées), des données financières et relatives au compte, la documentation fournie lors de l'ouverture du compte et de la vérification d'identité, ainsi que toute autre information requise pour administrer la **Promotion**, vérifier l'éligibilité à la **Récompense** et au **Cadeau**, ou satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Lorsque le **Client** remplit les conditions pour bénéficier de la **Récompense** telles que



décrites aux Clauses 2.1 et 2.2 — cela inclut également les catégories de données définies comme « Informations » dans la Section Définitions du présent **Accord**.

- 5.4 Lorsque le **Client** remplit les conditions pour bénéficier de la **Récompense**, **MEXEM** sollicitera le consentement explicite et éclairé du **Client** afin de collecter, conserver et traiter ses Informations personnelles et financières, ainsi que de transférer ces Informations à son **Partenaire Tiers** désigné, uniquement aux fins de la fourniture des services de déclaration fiscale offerts dans le cadre de la présente **Promotion**. Ce consentement sera formalisé au moyen du formulaire de consentement visé à la Clause 5.5.
- 5.5 Ce consentement constitue une condition pour recevoir la **Récompense**. Une fois que le **Client** a rempli les **Critères d'Éligibilité** énoncés aux Clauses 2.1 et 2.2 (y compris les Clauses 2.2.2 et 2.2.3), **MEXEM** fournira au **Client** un formulaire de consentement autorisant le transfert des Informations au **Partenaire Tiers** désigné. Le **Client** doit examiner, signer et retourner ce formulaire de consentement afin de recevoir les services de déclaration fiscale. Ce n'est qu'après réception du formulaire de consentement dûment signé que **MEXEM** procédera au traitement et au transfert des Informations, tel que prévu dans le présent **Accord**.
- 5.6 Lorsque le consentement a été valablement donné conformément à la Clause 5.5, **MEXEM** confirme que son **Partenaire Tiers** désigné est contractuellement tenu de respecter des normes de protection des données équivalentes à celles exigées par le RGPD. Le **Partenaire Tiers** traitera les Informations du **Client** uniquement dans le but de fournir les services de déclaration fiscale dans le cadre de la présente Promotion et strictement conformément aux instructions documentées de **MEXEM**.
- 5.7 Pour plus de détails sur la manière dont vos données personnelles sont collectées, utilisées, conservées et protégées y compris vos droits au titre du RGPD veuillez vous référer à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**, disponible sur le site officiel de **MEXEM**. La Politique de Confidentialité est intégrée par référence au présent **Accord** et fait partie intégrante des présentes **Conditions**.

# 6. EXCLUSION DE GARANTIES / LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- **6.1** MEXEM et/ou toute de ses filiales, sociétés affiliées ou agents ne sauraient être tenus responsables de toute perte ou dommage résultant directement ou indirectement d'événements, d'actions ou d'omissions échappant à leur contrôle raisonnable. Cela inclut, sans s'y limiter, les pertes résultant de retards, d'interruptions ou de défaillances dans la transmission ou le traitement des ordres, communications ou informations en raison de défaillances des systèmes de communication, de la connectivité Internet, de prestataires de services tiers ou de pannes d'électricité.
- 6.2 Toute obligation fiscale découlant de la perception de la Récompense et/ou du Cadeau



dans le cadre de la présente Promotion relève de la seule responsabilité du Client. Lorsque la législation applicable exige que MEXEM prélève l'impôt et le reverse à l'autorité fiscale compétente pour le compte du Client, la valeur de la Récompense créditée sur le compte du Client sera nette de cet impôt. MEXEM n'assumera aucune responsabilité quant à toute obligation fiscale supplémentaire pouvant naître dans la juridiction du Client du fait de sa participation à la Promotion, y compris celles associées à l'utilisation de services tiers de déclaration fiscale.

- **6.3** Rien dans la présente **Promotion** ni dans les présentes **Conditions** ne saurait être interprété comme créant un partenariat, une coentreprise, une relation d'agence, de franchise, de représentant commercial ou d'emploi entre le **Client** et **MEXEM**.
- **6.4** Dans le cas où le présent **Accord** serait traduit dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaudra et sera réputée constituer la version faisant autorité et ayant force obligatoire en cas de conflit, divergence ou incohérence entre les versions linguistiques.
- **6.5** La **Récompense** et le **Cadeau** offerts dans le cadre de la présente **Promotion** sont personnels au **Client Éligible**, non transférables, et ne peuvent être échangés, cédés ou convertis en tout avantage alternatif ou de substitution, sauf disposition expresse contraire des présentes **Conditions**.
- **6.6** Sauf indication expresse contraire donnée par écrit par **MEXEM** :
- (a) la participation à la **Promotion** est limitée à un (1) **Cadeau Monétaire** par **Client**, indépendamment du nombre de comptes ouverts ou rattachés ; et
- (b) la **Récompense** relative à la **Déclaration Fiscale** peut être accordée pour chaque Compte Client distinct remplissant les **Critères d'Éligibilité**.

Les **Clients** ne peuvent pas combiner ni appliquer plusieurs offres promotionnelles simultanément. **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accorder des exceptions au cas par cas. Toute exception ainsi accordée ne saurait être considérée comme modifiant ou dérogeant à la politique promotionnelle générale.

- **6.7** L'éligibilité à la présente **Promotion** est soumise à vérification et au respect intégral des présentes **Conditions**. Tout usage abusif, manipulation ou tentative de contournement des conditions de la **Promotion** peut entraîner une disqualification des offres promotionnelles actuelles ou futures. Toutes les décisions prises par **MEXEM** concernant l'éligibilité, les exceptions ou l'application de la **Promotion** seront définitives et contraignantes pour toutes les Parties.
- **6.8 MEXEM** se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément accordés dans les présentes **Conditions**. La participation à la **Promotion** ne saurait être interprétée comme conférant au **Client** d'autres droits ou avantages que ceux expressément prévus dans le



présent Accord.

## 7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- **7.1 MEXEM** ne vend ni ne divulgue les **Informations** des **Clients** ou des **Clients** potentiels à des tiers, sauf lorsque cela est requis dans le cours normal de ses activités. Ces divulgations peuvent inclure le partage d'Informations avec des employés, agents, prestataires de services, sociétés affiliées, partenaires bancaires ou autorités de régulation, conformément aux Lois Applicables et à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**. Tout partage de données est effectué dans le respect des principes de nécessité, de proportionnalité et de confidentialité.
- **7.2** Les Informations collectées par **MEXEM** peuvent être utilisées pour l'administration de la Promotion et ne seront utilisées qu'aux fins énoncées dans les présentes **Conditions** ou à d'autres fins directement liées à la **Promotion**.
- **7.3** Pour toute question relative au traitement des données personnelles dans le cadre de la présente **Promotion**, veuillez vous référer à la Section 5 (« Protection des données et Consentement du **Client** en vertu du RGPD »).

# 8. CONSENTEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

- **8.1** En signant électroniquement le contrat de compte de **MEXEM** et la documentation y afférente, vous reconnaissez avoir reçu vos documents d'ouverture de compte, y compris la lettre de compte et l'ensemble des documents contenus dans le dossier électronique de compte de **MEXEM**. Vous confirmez en outre avoir lu, compris et accepté d'être lié par les termes et conditions qui y sont énoncés.
- **8.2** En signant le contrat de compte de **MEXEM** et les documents y afférents, vous consentez à ce que **MEXEM** conserve, reçoive, stocke et accède aux enregistrements électroniques de vos opérations, transactions et activités de compte, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.
- **8.3** En participant à la présente **Promotion**, vous confirmez avoir lu et compris les présentes **Conditions** dans leur intégralité et acceptez d'être lié par celles-ci. Vous reconnaissez en outre que toutes les Informations fournies dans le cadre de cette **Promotion** sont exactes et complètes au meilleur de votre connaissance.

## 9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

**9.1** Le présent **Accord**, conjointement avec les Conditions Générales de **MEXEM**, la Déclaration de Risques, ainsi que toutes les politiques et procédures auxquelles il est fait référence, constitue l'intégralité de l'accord entre **MEXEM** et le Client en ce qui concerne la



**Promotion**. Il remplace et annule tout accord, communication, déclaration ou entente antérieurs ou contemporains — qu'ils soient oraux ou écrits — relatifs à l'objet de la présente **Promotion**.

### 10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

10.1 Le présent **Accord**, ainsi que tous droits, obligations ou litiges en découlant ou s'y rapportant, seront régis et interprétés conformément au droit de la République de Chypre. **MEXEM** et le **Client** se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux chypriotes pour la résolution de toute procédure judiciaire ou administrative découlant du présent **Accord** ou s'y rapportant.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LE PRÉSENT CONTRAT CLIENT ET ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DE SES TERMES ET CONDITIONS.

Ce document est une traduction des termes et conditions originaux rédifés en anglais. En cas de divergence ou d'incohérence entre cette traduction et la version anglaise, seule la version anglaise fera foi et prévaudra à tous égards.

Document original: <u>FRENCH TAX CALCULATION SERVICES TERMS & CONDITIONS CUSTOMER</u>
<u>AGREEMENT</u>